

Nouveau label « Robuste, réparable, recyclable, vérifié par AFNOR Certification » c'est fini les paroles en l'air !

Face aux maux de la surconsommation – obsolescence programmée, usage unique - quelles alternatives ? AFNOR Certification éclaire les choix des consommateurs en lançant « *Robuste, réparable, recyclable, vérifié par AFNOR Certification* », un label pour les aider à réduire l'empreinte écologique de leurs achats. Il s'adresse aux fabricants comme aux reconditionneurs.

« *Notre produit présente une excellente résistance aux chocs* », « *Notre produit est recyclable à 90 %* », « *Rapportez votre vieil appareil : il sera démonté et les pièces détachées seront récupérées pour être réutilisées ou recyclées* ». Autant d'allégations qu'AFNOR Certification s'emploiera à vérifier pour le compte de la marque qui le demande, en s'appuyant sur la norme ISO 17029*. Une palette de preuves objectives (données et informations historiques) pourra être mobilisée : rapport d'essai d'un laboratoire, audit de processus de recyclage, etc.

Sur quels critères repose le label « *Robuste, réparable, recyclable, vérifié par AFNOR Certification* » ? Le critère de robustesse s'intéresse à la solidité, la fiabilité et la performance à l'usage du produit. La réparabilité questionne son évolution et est capable d'englober l'indice de réparabilité prévu dans la loi AGEC. La recyclabilité, quant à elle, s'entend aussi en termes de réutilisation ou de revalorisation. Enfin, les stratégies de durabilité des fabricants ou reconditionneurs telles qu'un système de management de projet d'économie circulaire (norme XP X 30-901), une gestion de l'obsolescence (norme NF EN 62402) ou encore une politique d'achats durables ou des engagements sociétaux peuvent aussi être pris en compte par le label comme autant d'éléments venant en anticipation de l'indice de durabilité, prévu dès 2024 par la loi AGEC.

*La norme ISO 17029 spécifie les exigences et principes généraux relatifs à la compétence, au fonctionnement cohérent et à l'impartialité des organismes procédant à la validation/vérification en tant qu'évaluation de la conformité.



Un label qui s'explique en un flash

En flashant un QR code indiqué sur le produit, le consommateur accède instantanément aux vérifications spécifiques et détaillées, couvertes par le label. « *Notre label aspire à un fort impact pédagogique. Il permet de prendre conscience des mille-et-une vies possibles d'un même produit, au fil du temps. Il engage encore plus les industriels sur la voie de l'éco-conception et il apporte au marché de la seconde main des repères de confiance* », souligne Julien Nizri, directeur général d'AFNOR Certification.

L'engagement vérifié qui fait la différence

Le groupe Allibert (ETI), ensemblier de la salle de bain, a déjà adopté le label « Robuste, réparable, recyclable, vérifié par AFNOR Certification » : « *Cela fait plus de 30 ans que nous avons intégré l'éco-conception, c'est vraiment dans notre ADN. Dans notre usine française, baignoires et balnéo sont fabriquées, sans fibre de verre, à partir de 50 à 80% de matériaux recyclés, et 95% de nos chutes et rebuts sont recyclés en interne. Grâce à cette technologie unique, nous limitons notre empreinte écologique et*

favorisons l'économie circulaire. Le label constitue indéniablement un gage de qualité dont vont bénéficier nos clients professionnels et particuliers», commente Pierre Rouy, category manager.

Tout comme Recy'Clo, une start-up née d'un programme d'intrapreneuriat au sein du groupe La Poste, qui vend des vélos électriques de seconde main après reconditionnement. *« Nous sommes sur un marché en forte croissance, ou le reconditionnement est souvent utilisé abusivement. C'est pourquoi nous avons très tôt souhaité mettre en place un standard avec un fort niveau d'exigence sur le reconditionnement. Avec ce label, des collectivités et des entreprises vont pouvoir nous confier leurs flottes de vélos à reconditionner avec la certitude que le travail fait répondra à des critères précis, un réel gage de confiance sur des produits qui doivent allier qualité et sécurité»,* concluent Jean-Marc Pierret et Stéphane Massonnot, chefs de projet.

A propos d'AFNOR Certification

AFNOR Certification est un organisme tiers indépendant leader en France grâce à ses services de certification et d'évaluation de systèmes, de services, de produits et de compétences. Filiale de l'association AFNOR, c'est un observateur historique des démarches de responsabilité sociétale des organisations depuis plus de 10 ans. Labels et évaluations RSE, évaluations en économie circulaire et en éco-conception, certification en biodiversité... AFNOR Certification offre un service de proximité grâce à 40 agences sur cinq continents et 13 délégations régionales en France. Elle mobilise 1 600 auditeurs qualifiés pour répondre aux besoins de ses clients sur plus de 60 000 sites dans le monde. AFNOR Certification anime le système de certification NF et propose plusieurs signes de confiance tels que la certification AFAQ, les labels Diversité et Egalité professionnelle et l'Ecolabel européen. <https://certification.afnor.org>

Contact presse : Anne-Lise François – +33 01 41 62 85 55 - presse@afnor.org